

Pour une politique ambitieuse de l'édition scientifique.

Publication d'un avis du Médiateur du Livre

Saisi en juillet 2021 par le président du Syndicat national de l'édition sur **les questions soulevées par la politique de « science ouverte » quant à la garantie du rôle des éditeurs privés**, le médiateur du livre rend ce jour un avis qui conclut un **important travail de concertation et d'expertise** marqué notamment par un rapport d'étape publié en mars 2022.

La principale conclusion de ces travaux est que la France dispose **d'un tissu riche et diversifié d'éditeurs scientifiques, en particulier en matière de sciences humaines et sociales**, dont la contribution à son rayonnement intellectuel et au développement des savoirs justifie la définition d'une politique ambitieuse de l'édition scientifique. Dans un contexte de mutation profonde des modes de production et de diffusion de la science, les éditeurs scientifiques privés comme publics ont à jouer un rôle précieux, qui doit être reconnu et valorisé. L'abondance des contenus disponibles et la simplicité extrême de la diffusion numérique ne rendent que plus nécessaire le rôle de sélection, de validation, de mise en forme et de diffusion qui a toujours été celui des éditeurs, à travers les revues comme les livres. Ce rôle repose de façon complémentaire sur une édition publique rattachée aux grandes institutions d'enseignement supérieur et de recherche, et sur un secteur privé dynamique et foisonnant, tout particulièrement en sciences humaines et sociales, qui, même si son équilibre économique reste souvent fragile, a su se renouveler et se rendre accessible en ligne sur les portails numériques.

Or **cet enjeu de la promotion de l'édition scientifique semble encore insuffisamment pris en compte**, malgré la mise en place bienvenue en 2022 d'un observatoire rattaché au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et au ministère de la culture. Un modeste plan de soutien a certes été conduit entre 2017 et 2021, mais son successeur à compter de 2022 a été mis en place en toute discrétion sans marquer d'ambition forte ni même être présenté préalablement aux membres de l'observatoire qui venait d'être créé.

Plus préoccupant encore, **le secteur, notamment privé, de l'édition scientifique souffre de messages contradictoires, voire anxiogènes, émis par les pouvoirs publics au nom de l'objectif de l'ouverture de la science**. La politique dite d'ouverture de la science entend développer l'accès le plus large possible aux savoirs scientifiques, en visant dans le principe l'accessibilité immédiate et gratuite pour le public à toutes les productions des chercheurs financés sur fonds publics. Au-delà de cette ambition de principe, et face à la réalité économique de la publication de la science en France et dans le monde, sa mise en œuvre impose de dépasser les affirmations générales et de dégager des équilibres délicats et concertés. Plutôt que de prétendre poursuivre des objectifs aussi immenses que « généraliser la science ouverte », il est urgent par exemple de préciser les attentes et incitations en matière de « barrières mobiles », c'est-

à-dire les seuils temporels au-delà desquels les articles des revues sont rendus gratuitement accessibles en ligne, ou encore de pérenniser le soutien public indispensable aux secrétariats de rédaction des revues, y compris relevant d'éditeurs privés.

La politique menée au nom de l'ouverture de la science ne saurait en tout cas faire l'impasse ni sur l'avenir de l'édition de la science en France ni sur le rôle des éditeurs privés, indispensable au pluralisme et au dynamisme de ce secteur. A cet égard, le discours des pouvoirs publics, y compris entre le rapport d'étape du médiateur du livre et le présent avis, a pu légèrement évoluer, mais des initiatives malheureuses, y compris, sur les questions de droit d'auteur, en décalage avec le cadre législatif applicable, montrent que des progrès sérieux restent à faire.

Le présent avis appelle donc à **une expression forte, à un niveau politique, de soutien à la vitalité de l'édition scientifique française et de l'ensemble de ses acteurs, publics comme privés**. C'est seulement à cette condition que les ambiguïtés et les méprises pourront être levées. Il y a place pour tenir de front une politique de science ouverte forte et une politique de l'édition scientifique ambitieuse et concertée. Encore faut-il que **les concertations et les études d'impact** nécessaires soient systématiquement conduites. Il n'en est que temps.